

ARRÊTÉ – n° 2015-

00 15 9 8

en date du

30 SEP. 2015

**Fixant la composition du Conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres – site de Thouars.**

**Le Directeur Général par intérim  
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

**VU** le Code de la santé publique,

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de la région Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;

**VU** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le Conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CH Nord Deux-Sèvres – site de Thouars est composé des membres suivants :

**MEMBRES DE DROIT**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé**, ou son représentant, président ;

**Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers**, Mme Claudine CHARBONNEAU ;

**Le directeur de l'établissement de santé** ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'Institut de formation, ou son représentant :

- Titulaire : M. André RAZAFINDRANALY, directeur du CHNDS
- Suppléant : M. Laurent CHARLES, cadre supérieur de santé du CH NDS.

**Le conseiller pédagogique régional**, Mme Catherine ROUAULT ;

**Le directeur des soins, coordonnateur régional ou son représentant, M. Bruno BONNAIN ;**

**Un infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé, Mme Patricia DRAPEAU, infirmière scolaire à Thouars ;**

**Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université :**

- Titulaire : M. Pascal ROBLOT, doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers,
- Suppléant : M. Benoit PAIN, professeur des universités, à Poitiers ;

**Le président du Conseil Régional ou son représentant, Mme Claire GEAIRON ;**

## **MEMBRES ELUS**

I. Représentants des enseignants élus par leur pair :

**Trois enseignants permanents de l'institut de formation :**

Titulaires :

- Mme Hélène FUZEAU, cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres,
- Mme Valérie GUIDAL, cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres,
- Mme Nathalie VERGNAULT, cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres,

Suppléants :

- M. Jean-François SAUNIER, cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres,
- M. Jean-Charles TREMBLAY, cadre de santé à l'IFSI du CH Nord Deux-Sèvres,

**Deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé :**

Dans un établissement public de santé :

- Titulaire : Mme Katia HAYRAULT, service de soins de suite et réadaptation, site de Parthenay,
- Suppléant : M. Philippe CHAPOT, cadre de santé en médecine, site de Bressuire ;

Dans un établissement de santé privé :

- Mme Elisabeth LAUNAY, responsable infirmière, Foyer G. Bordier à Parthenay ;

**Un représentant des étudiants par promotion :**

Représentants de la 1<sup>ère</sup> année :

- Titulaires : M. Benoit PENIN et Mme Virginie LOISON,
- Suppléants : Mme Aurélie MARIENNEAU et Mme Alizée OUVRARD ;

Représentants de la 2<sup>ème</sup> année :

- Titulaires : M. Arnaud LEDOUX et Mme Fanny PALERO,
- Suppléants : M. Pierre CESBRON et M. Gaël COUE ;

Représentants de la 3<sup>ème</sup> année :

- Titulaires : Mme Manon GARNIER et Mme Gwenaëlle SAUDRAIS,
- Suppléants : Mme Lucie VALLIER et Mme Adèle JUCQUOIS.

**Un médecin :**

- Titulaire : M. le Dr Alexandre KARABETSOS ;
- Suppléant : M. le Dr Larvi OUARLI.

**ARTICLE 2 :** Un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou à l'égard des tiers à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :** Le directeur de la Stratégie par intérim de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Poitiers,

**Par délégation,  
La Directrice Adjointe de la Stratégie,**



**Nathalie FOUCHE-CAILBAULT**

